



PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 15/04

LA JOURNÉE DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE 2004 PRONE LA COOPÉRATION ENTRE LES NATIONS DU MONDE

Montréal, le 2 décembre 2004 — *La coopération internationale : solution aux défis mondiaux de l'aviation*, tel est le thème de l'édition 2004 de la Journée de l'aviation civile internationale, célébrée tous les ans le 7 décembre pour commémorer la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à cette même date en 1944.

« Le principe de la coopération entre les nations du monde est au cœur de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*. En 60 ans, par un phénomène de coalescence, la coopération mondiale a réuni les États contractants de l'Organisation et divers organismes aéronautiques désireux de créer et de pérenniser un réseau de transport aérien planétaire qui s'est révélé extraordinairement solide et fonctionnel, » a déclaré le Président du Conseil de l'OACI, M. Assad Kotaite, dans son message annuel.

Soulignant que la tâche n'avait pas toujours été facile, mais, a ajouté M. Kotaite, «... en œuvrant conjointement à la réalisation de l'objectif commun, et en dépit d'opinions et d'intérêts parfois divergents, nous avons réussi dans cette entreprise. Parallèlement, notre perspective a évolué et s'est élargie, en fonction de l'extrême complexité de notre société moderne. »

Évoquant les défis d'aujourd'hui, il a réaffirmé : « Dans un monde tenté par l'action unilatérale sur une base nationale ou régionale, il ne faut pas oublier que l'aviation est par définition internationale et qu'elle ne peut se développer dans la sécurité et dans la sûreté que par une action multilatérale. La coopération mondiale a toujours été et demeurera la solution à tous les défis mondiaux de l'aviation. »

Le Secrétaire général de l'OACI, M. Taïeb Chérif, a fait écho à ce point de vue en indiquant que, cette année, la Journée de l'aviation civile internationale constituait « un hommage au potentiel extraordinaire qu'offre la coopération mondiale pour résoudre les problèmes de la planète, ainsi qu'une

G:\F04\F04-58xx\04-5864\04-5864.doc

manifestation tangible de ce potentiel au long des soixante années pendant lesquelles l'OACI a été un carrefour mondial au service du développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale. »

« Rétrospectivement, la grande réussite de l'OACI ces soixante dernières années est peut-être bien d'avoir su créer et nourrir un climat de confiance entre ses divers constituants, si précieux pour parvenir au consensus mondial. Ce consensus s'est révélé essentiel à la mise sur pied d'un cadre réglementaire efficace pour le transport aérien international et pour le règlement des différends, qui surviennent inévitablement dans les affaires du monde, » a-t-il déclaré.

« Toutes les grandes entreprises humaines supposent une volonté commune de joindre ses forces à celles des autres dans un esprit de collaboration. L'OACI incarne ce principe depuis 60 ans maintenant, et je ne doute pas qu'elle continuera encore longtemps à jouer un rôle exemplaire en matière de coopération mondiale, » a conclu M. Chérif.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 188 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

**Message du Président du Conseil
de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Assad Kotaite,
à l'occasion de la célébration mondiale
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2004**

Le principe de la coopération entre les nations du monde est au cœur de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, qui a créé l'OACI à sa signature le 7 décembre 1944 à Chicago. En 60 ans, par un phénomène de coalescence, la coopération mondiale a réuni les États contractants de l'Organisation et divers organismes aéronautiques désireux de créer et de pérenniser un réseau de transport aérien planétaire qui s'est révélé extraordinairement solide et fonctionnel.

La tâche n'a pas toujours été facile. Pour concrétiser le projet initial d'un environnement harmonisé à l'échelle mondiale, afin que, comme le prévoit le Préambule de la Convention de Chicago, « l'aviation civile internationale puisse se développer d'une manière sûre et ordonnée et que les services internationaux de transport aérien puissent être établis sur la base de l'égalité des chances et exploités d'une manière saine et économique, » les difficultés ont été innombrables.

Cependant, en œuvrant conjointement à la réalisation de l'objectif commun, et en dépit d'opinions et d'intérêts parfois divergents, nous avons réussi dans cette entreprise. Le bilan de sécurité de l'année 2003 est le meilleur depuis la création de l'OACI. Toujours vulnérable aux actes d'intervention illicite, le transport aérien n'en reste pas moins sûr. Depuis 1944, le nombre de passagers des seuls services réguliers est passé à 1,6 milliard et il devrait atteindre les 2 milliards dans un avenir relativement proche. Et la période de croissance retrouvée que nous connaissons aujourd'hui en termes de passagers et de fret s'accompagne d'une détermination renouvelée d'asseoir plus solidement les fondations d'un transport aérien mondial prospère, efficace et fonctionnel.

Parallèlement, notre perspective a évolué et s'est élargie, en fonction de l'extrême complexité de notre société moderne. Nous voulons consolider un cadre réglementaire qui se traduise par une sécurité et une sûreté optimales, par la poursuite de la libéralisation progressive du transport aérien dans le monde, par un système mondial de gestion du trafic aérien interopérable, harmonisé et sans discontinuités, par une compatibilité maximale entre le développement sûr et ordonné de l'aviation civile et la qualité de l'environnement et par le développement d'un cadre juridique mondial unifié.

Dans un monde tenté par l'action unilatérale sur une base nationale ou régionale, il ne faut pas oublier que l'aviation est par définition internationale et qu'elle ne peut se développer dans la sécurité et dans la sûreté que par une action multilatérale. La coopération mondiale a toujours été et demeurera la solution à tous les défis mondiaux de l'aviation.

**Message du Secrétaire général
de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Taïeb Chérif,
à l'occasion de la célébration mondiale
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2004**

Cette année, la Journée de l'aviation civile internationale constitue un hommage au potentiel extraordinaire qu'offre la coopération mondiale pour résoudre les problèmes de la planète, ainsi qu'une manifestation tangible de ce potentiel au long des soixante années pendant lesquelles l'OACI a été un carrefour mondial au service du développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale, comme le prévoit la Convention de Chicago de 1944.

Coopérer, c'est travailler ensemble à la réalisation d'un objectif commun et défini. Dans le cas de l'OACI, il s'agit d'une coopération à l'échelle de la planète. Elle fait intervenir les États contractants de l'Organisation et tous les membres de la communauté aéronautique mondiale, déterminés à répondre aux besoins de l'utilisateur final, le passager et l'expéditeur, ainsi que de ceux qui, au sol, sont directement ou indirectement touchés par les activités du transport aérien.

Rétrospectivement, la grande réussite de l'OACI ces soixante dernières années est peut-être bien d'avoir su créer et nourrir un climat de confiance entre ses divers constituants, si précieux pour parvenir au consensus mondial. Ce consensus s'est révélé essentiel à la mise sur pied d'un cadre réglementaire efficace pour le transport aérien international et pour le règlement des différends, qui surviennent inévitablement dans les affaires du monde.

Naturellement, il est souvent long et difficile de former un consensus. Il faut pour cela une volonté de dialoguer ouvertement et de transiger de façon constructive. Mais une fois qu'on l'a atteint, il apporte un fondement solide et une orientation pour l'action future. Et je crois que tel sera le legs durable de l'OACI, celui d'une communauté d'esprit pour le bien de tous.

Ce qui rend cela possible, ce sont les hommes et les femmes qui font l'OACI, à notre siège de Montréal et dans nos sept bureaux régionaux qui couvrent le monde entier. Ils produisent les documents de base nécessaires aux réunions, qu'il s'agisse des sessions de l'Assemblée, des conférences ou des réunions des groupes d'experts. Ils stimulent les échanges et préparent les recommandations destinées au Conseil. Ils aident les États contractants à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Convention de Chicago.

Toutes les grandes entreprises humaines supposent une volonté commune de joindre ses forces à celles des autres dans un esprit de collaboration. L'OACI incarne ce principe depuis 60 ans maintenant, et je ne doute pas qu'elle continuera encore longtemps à jouer un rôle exemplaire en matière de coopération mondiale.